

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N/Réf : BdK/LB 26/03/2024

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Michel GUIGNAudeau, Alain ANCEAU, Alain BENARD (départ 10h30), Pascal BRUN, Jean-Marie CARLES, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Gérard HENAULT (arrivée 10h10), Olivier LEBRETON, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (départ 11h15), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Jean-Paul ROBERT, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY),

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Benoit BARANGER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Xavier DUPONT (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Annie LAURENCIN (ayant donné pouvoir à Alain MEDINA), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Patrick LEFRANCOIS (ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Alice WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.
Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2024-017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives s'y rapportant, et après avoir laissé à disposition des membres les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Payeuse départementale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Payeuse Départementale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_E-037-283700128-20240326-D_2024_017-

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives s'y rapportant, et après avoir laissé à disposition des membres les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Payeuse départementale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Payeuse Départementale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, et vote le compte de gestion du budget principal du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

NB : les états synthétiques des comptes de gestion 2023 de l'ensemble des budgets sont joints avec les projets de délibérations relatifs à l'approbation des CA 2023. L'intégralité des documents est consultable sur le site Internet du Centre de gestion d'Indre-et-Loire.

**Fait et délibéré, le 26 mars 2024
Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,**

Michel GILLOT

Acte transmis en Préfecture le :	05/04/2024
Acte reçu en Préfecture le :	05/04/2024
Acte publié électroniquement le :	05/04/2024
Acte Exécutoire	